

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/02/004

DATE DE CONVOCATION : 20/02/2026	L'an deux mil vingt six Le vingt-six février à 19H30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean-Claude QUENOT, Maire.
DATE D’AFFICHAGE : 20/02/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Arnaud JACQUET, Romain MAUBERT, Claude BOUTTE, Mmes Véronique PLANCHIN, Coralie FROIDURE, Germaine QUATRELIVRES, Dorothee EVENOU. Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11	<i>A donné pouvoir :</i> M. Thierry BLANGIER (pouvoir à M Jean-Claude QUENOT). <i>Absents excusés :</i> Mme Océane HECQUET, MM Alain BASTIEN, Jackie CAUCHY. M Jacques DUCROCQ a été élu secrétaire.
OBJET : Proposition de rachat de bois - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale d'Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	Monsieur le Maire donne la parole à M Jacques DUCROCQ qui présente aux conseillers la proposition de l'entreprise EI TERREBOIS de racheter le bois des épicéas qu'elle abattra à l'étang de l'Epinoy. Ce bois sera à destination de bois de chauffage. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil : - accepte la proposition de la société EI TERREBOIS de rachat au prix de 11€ TTC la tonne ; -autorise Monsieur le Maire à percevoir le produit de ce rachat au nom de la commune.

